

*

*

*

AFFAIRE N° 33/1 - Acquisition d'un terrain de 1453 m²,
cadastré section AM n° 345 situé 127 rue Jules Auber,
appartenant aux consorts Albert LAVILGRAND, en vue de
l'extension du complexe sportif de Joinville.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les consorts LAVILGRAND, propriétaires du terrain de 1453 m² cadastré section AM n° 345 situé 127 rue Jules Auber, entre le gymnase de Joinville et le stade St-Michel, m'ont récemment proposé d'acquérir ce terrain (bâti d'une maison en dur sous tôle de 5 pièces) au prix de 600 000 Francs.

Ce prix étant peu supérieur à l'estimation des Domaines, et compte tenu de l'intérêt présenté par ce terrain dans la perspective d'une extension du complexe de Joinville, je vous propose de donner suite à cette offre.

En cas d'accord de votre part, vous voudrez bien m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Il s'agit d'un terrain qui jouxte le stade de Joinville ainsi que le stade Saint Michel. Cela permettra d'une part d'étendre le stade de Joinville, d'autre part, en cas d'accords ultérieurs avec les propriétaires du stade Saint Michel, d'avoir un grand complexe sportif au centre de Saint-Denis.
Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

VO - St Denis le 12 Janvier 1981,
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Mique : Michiel CULT'AUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des collectivités
Locales, signé : Martin Claude ALARCON